

# Conditions générales de vente et de participation aux formations

Les inscriptions aux formations organisées par le GECO Food Service sont soumises aux présentes conditions générales. Une inscription implique l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant à ces conditions.

**INSCRIPTION** : Toute inscription à une formation doit être faite par écrit à l'aide du bulletin d'inscription en ligne dûment complété.

**TARIFS** : Les prix des formations sont indiqués sur chaque programme en € HT et TTC (TVA de 20% applicable) et comprennent les frais de restauration par jour et par participant. **Toute formation commencée est due en totalité.**

**PAIEMENT** : Nos factures sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par virement ou chèque à l'ordre du GECO Food Service.

**CONVENTION DE FORMATION, CONVOCATION ET FICHE D'EVALUATION** : Après enregistrement de l'inscription à une formation, un exemplaire de la convention de formation signé par le GECO Food Service est adressé par courriel au responsable de l'inscription aux fins de signature. **Le responsable de l'inscription doit retourner par mail un exemplaire signé au GECO Food Service, dans les plus brefs délais.**

Au plus tard une semaine avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation, est adressée par mail aux inscrits.

A la fin de la formation, une fiche d'évaluation est remplie par le stagiaire en ligne.

**ANNULATION ET ABANDON** : Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du stagiaire ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit au GECO Food Service.

- Toute annulation d'inscription intervenant moins de 30 jours avant la formation fera l'objet d'une facturation de 50% du montant de la formation pour frais engagés, montant non imputable sur le budget de formation.
- Toute annulation d'inscription intervenant moins de 15 jours avant la formation entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise, montant non imputable sur le budget de formation.

Toutefois, lorsqu'un stagiaire ne peut réellement pas assister à la formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être confirmés au plus vite au GECO Food Service.

Le GECO Food Service se réserve le droit d'annuler ou de reporter les formations dont l'effectif serait insuffisant ou en cas de circonstances indépendantes de sa volonté au moins une semaine à l'avance. Dans ce cas, le GECO Food Service s'engage à prévenir au moins une semaine à l'avance (sauf cas extraordinaire induisant un délai plus court) chaque stagiaire, par écrit, et à proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée.

**Le GECO Food Service est un organisme de formation certifié QUALIOPi, nos formations peuvent bénéficier de prise en charge par les OPCO.**



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
Actions de formation



124 Boulevard de Magenta 75010 PARIS  
Tél. : 01 53 01 93 10  
E-mail : [geco@gecofoodservice.com](mailto:geco@gecofoodservice.com)  
Site Internet : [www.gecofoodservice.com](http://www.gecofoodservice.com)